Le Département, une solidarité au quotidien

Avec son **guide de l'ingénierie** et **Infomaires 47**, le Département de Lot-et-Garonne facilite l'accès à l'assistance technique départementale, notamment pour les petites et moyennes communes.

→ Un guide complet de l'ingénierie départementale qui recense l'ensemble des aides directes et indirectes mobilisables pour un projet.

infomaires 47
0806 00 47 47

Prix d'un appel local

→ Un numéro unique réservé aux élus qui souhaitent obtenir une information en lien avec un projet d'investissement.

Informations et renseignements :
0806 00 47 47
infomaires47@lotetgaronne.fr
Guide de l'ingénierie téléchargeable sur
www.lotetgaronne.fr/soutien-aux-collectivites

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

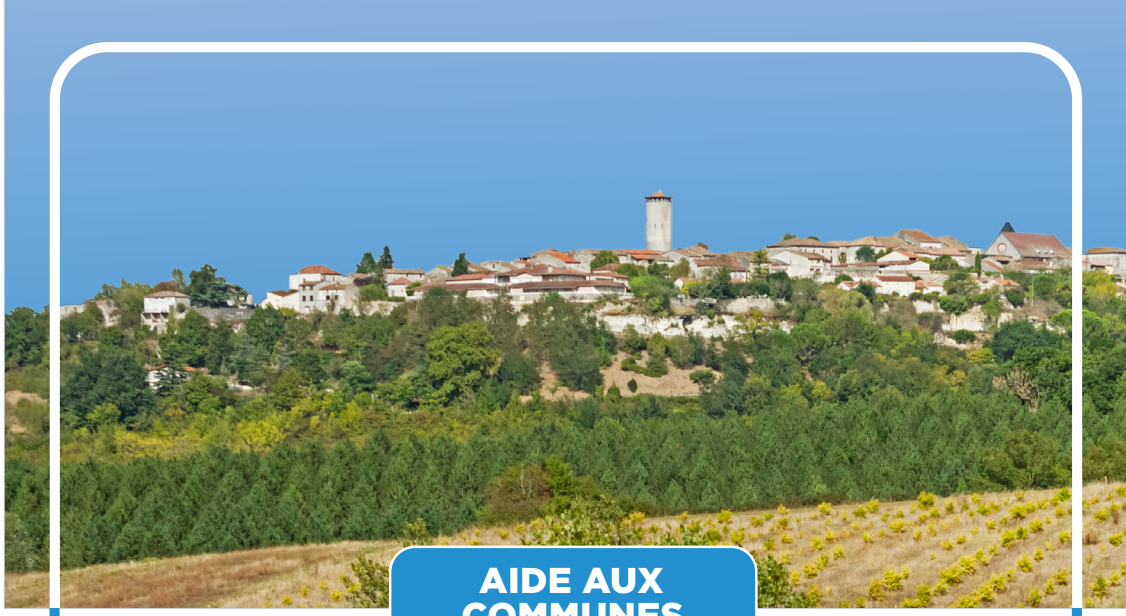

AIDE AUX COMMUNES

POUR LA RÉALISATION DE VOS PROJETS, **NOUS VOUS ACCOMPAGNONS PAS-À-PAS**

AVEC **L'ASSISTANCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE (AT47)**, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL APPORTE SON SOUTIEN AUX COMMUNES ET À LEURS GROUPEMENTS DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS.

ENTRE NOUS
IL N'Y A QU'UN PAS.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

LOTETGARONNE.FR

UNE SOLUTION « CLÉ EN MAIN »
ADAPTÉE À VOS PROJETS

Depuis 2014, le Département de Lot-et-Garonne propose aux communes et à leurs groupements une prestation d'**assistance technique (AT47)**. Réservée aux communes et EPCI ruraux, l'assistance technique répond aux besoins des territoires en matière d'ingénierie quand ceux-ci ne disposent pas des moyens d'étude, de programmation et de réalisation nécessaires aux prises de décision. A ce jour, 289 communes (sur 319) et 7 EPCI (sur 11) sont éligibles à l'AT47.

Dans un premier temps ciblée vers les projets d'aménagements de bâtiments, d'infrastructures ou d'espaces publics, l'AT47 a développé une offre d'ingénierie diversifiée pour proposer aujourd'hui tout un bouquet de prestations pour des projets sous maitrise d'ouvrage publique (revitalisation des centres bourgs, réalisation de pré-programmes de travaux, construction ou aménagement...)

NOUVEAUTÉ 2023 :
DANS LE CADRE DE SON PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH) 2023-2028, 2 NOUVELLES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT SONT PROPOSÉES AVEC LES THÉMATIQUES **« LUTTE CONTRE LE MAL LOGEMENT »** ET **« ANIMATION DES POLITIQUES LOCALES DE L'HABITAT ET DES PROJETS URBAINS »**

Les tarifs de l'AT47 restent inchangés, soit 0,35 € par habitant, ce qui représente, par exemple, 210 € pour une commune de 600 habitants souhaitant réaliser une restructuration de son école.

UN GUICHET UNIQUE
POUR VOS PROJETS

Les assistances techniques attribuées aux communes ou à leurs groupements le sont après un premier entretien avec le service d'Aide aux maires et d'assistance technique du Département.

A l'issue, le service décide soit d'orienter vers un partenaire adapté (services de l'État, chambres consulaires, concessionnaires de réseaux...) soit de déclencher la mission de conseil et de cadrage, avec l'aide éventuelle de la SEM 47 ou du CAUE.

La convention précisera alors :

1. le type d'étude et son contenu précis :
- études stratégiques globales de territoires (étude dite de type A, réservée aux EPCI)
- études pré-opérationnelles thématiques (étude dite de type B)
- études opérationnelles (étude dite de type C)
- Ingénierie de conduite de projet (étude dite de type D)

2. le niveau de l'étude.

En parallèle, dans le cadre de son partenariat avec la Banque des territoires (BDT), le Département poursuivra l'attribution des fonds mis à disposition par cette dernière à destination des bénéficiaires du programme Petites villes de demain (PVD). Ces fonds seront soit attribués directement aux bénéficiaires dans le cadre du dispositif d'intermédiation, soit viendront en déduction de la rétribution versée au Département lorsque les études sont menées dans le cadre d'une prestation de l'AT47.

LE FACIL,
UN VRAI PLUS

En complément de l'AT47, le service accompagne également financièrement les projets d'investissement des territoires grâce au **FACIL** (Fonds d'aide aux communes et intercommunalités lot-et-garonnaises), mis en œuvre depuis 2023.

Cette nouvelle politique d'aide, simple et efficace, permet de financer des équipements locaux de centralité et des équipements de proximité à travers la mise en œuvre de politiques partagées avec le Département.